

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

BUDGET 2024

DECISION MODIFICATIVE N°2

Conseil Municipal du 04 Octobre 2024



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Décision Modificative n° 2 du BP 2024

Délibération N°PLV 24-10-55

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 27 septembre 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle <i>Absente procuration donnée</i>	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina <i>Absente excusée</i>	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane Dimitri)
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie- Claude <i>Absente excusée</i>	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique <i>Absente procuration donnée</i>	ARTHEIN Victor <i>Absent procuration donnée</i>	Mme INAMO Tania <i>Absente excusée</i>
M. EDWIGE Charly <i>Absent excusé</i>	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina <i>Absente excusée</i>	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

8 élus étaient absents :

Mme FOUCAN-BARBE	Mme MAYEKO Gina	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania
M. EDWIGE Charly	Mme MEKEL Alexina	

3 élus étaient représentés :

- Mme FOUCAN-BARBE Christelle représentée par Mme COLLETIN Marie-Louise
- Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

S'agissant des décisions modificatives, ces dernières peuvent être votées tout au long de l'année pour actualiser le budget primitif, acte par nature prévisionnel et tenir compte des aléas économiques ou financiers.

Cette décision modificative n°02 s'inscrit donc dans le cycle annuel budgétaire qui a pour objet essentiel d'ajuster au plus près les crédits budgétaires inscrits aux réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice. Elle reprend notamment la décision modificative n° 01 votée lors du conseil municipal du 01 juin 2024.

Cependant, il n'est pas nécessaire de rééditer l'ensemble du document. Seul le récapitulatif des chapitres et articles impactés doit être transmis.

Pour rappel, le Budget primitif 2024 a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 27 mars 2024, avec reprise :

- des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif 2023,
- des restes à réaliser 2023.

Il se présentait de la manière suivante :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	BUGET GLOBAL
DEPENSES	PREVISION	11 396 858,00	2 069 976,80	13 466 834,80
	REALISE (1)			
	RESTES A REALISER		1 221 448,77	1 221 448,77
TOTAL DEPENSES		11 396 858,00	3 291 425,57	14 688 283,57
RECETTES	PREVISION	11 396 858,00	3 554 288,12	14 951 146,12
	REALISE (2)			
	RESTES A REALISER		762 165,60	762 165,60
			4 316 453,72	15 713 311,72
Solde d'exécution de l'exercice précédent			66 274,48	66 274,48
TOTAL RECETTES		11 396 858,00	4 382 728,20	15 779 586,20
Solde		-	1 091 302,63	1 091 302,63

Lors de sa séance du 01 Juin 2024, le conseil municipal a voté une décision modification n° 01 et présentait une balance générale déclinée comme suit :

BALANCE GENERALE DU BUDGET			
Section de fonctionnement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Total prévision budget 2024
Dépenses	11 396 858,00	301 717,00	11 698 575,00
Recettes	11 396 858,00	446 990,00	11 843 848,00
Résultat	0,00	145 273,00	145 273,00
Section d'investissement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Total prévision budget 2024
Dépenses	3 291 425,57	2 764 475,00	6 055 900,57
Recettes	4 382 728,20	2 071 467,77	6 454 195,97
Résultat	1 091 302,63	-693 007,23	398 295,40
Résultat global prévisionnel	1 091 302,63	-547 734,23	543 568,40

Le document budgétaire porté à l'approbation du Conseil municipal ce jour est la Décision Modificative n°02 du Budget 2024.

Elle s'établit par section, en recettes et en dépenses, comme suit :

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2024
Dépenses	11 396 858,00	301 717,00	67 850,00	11 766 425,00
Recettes	11 396 858,00	446 990,00	113 035,00	11 956 883,00
Résultat	0,00	145 273,00	45 185,00	190 458,00
Section d'investissement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2024
Dépenses	3 291 425,57	2 764 475,00	210 000,00	6 265 900,57
Recettes	4 382 728,20	2 071 467,77	2 654,00	6 456 849,97
Résultat	1 091 302,63	-693 007,23	-207 346,00	190 949,40
Résultat global prévisionnel	1 091 302,63	-547 734,23	-162 161,00	381 407,40

1- Les ajustements à la **section de fonctionnement**,

1.1 Les Dépenses

Dépenses de fonctionnement		Budget voté	DM N°1	DM N°2	Total prévision 2024
011	Charges à caractère général	1 956 471,00		57 850,00	2 014 321,00
012	Charges de personnel	6 086 500,00			6 086 500,00
014	Atténuation de produits	252 000,00			252 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	561 140,00		10 000,00	571 140,00
66	Charges financières	51 390,00			51 390,00
67	Charges exceptionnelles				0,00
68	Dotations aux provisions	1 300 000,00			1 300 000,00
023	Virement à la section d'investissement				0,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
042	Opér. D'ordre de transfert entre section	1 189 357,00	301 717,00		1 491 074,00
D002	Déficit reporté				0,00
Total		11 396 858,00	301 717,00	67 850,00	11 766 425,00

Cette décision modificative n°2 en dépenses de fonctionnement se traduit d'abord, par un ajustement de 57 850,00 € au **chapitre 011 (charges à caractère général)** décliné comme suit :

- Un complément de crédits de 40 000,00 € pour le compte 611 (contrats de prestation de service) est nécessaire dans le cadre du projet « Assurer la souveraineté alimentaire des îles de la Guadeloupe-inscrire le risque alimentaire dans le DICRIM ».
- Sur le volet de la communication de ce projet précité, les crédits sont complétés de 15 000,00 € sur le compte 6238 (Divers) qui s'ajoutent à 2 850,00 € pour la convention PIGE concernant la communication institutionnelle, les flux d'informations sur des sujets relatifs à la vie, au fonctionnement et à l'actualité de la commune.

Par ailleurs, suite à la réalisation des travaux d'évacuation d'eaux pluviales à Pichon afin de résoudre le problème d'inondation dans ce secteur, une indemnisation de 10 000,00 € est proposée à Monsieur et Madame ARTHEIN Thomas pour les préjudices et nuisances causés. Cette somme est inscrite au **chapitre 65 (Autres charges de gestion courantes)**.

1.2 Les Recettes

Recettes de fonctionnement		Budget voté	DM N°1	DM N°2	Total prévision 2024
013	Atténuations de charges	50 000,00			50 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	59 200,00			59 200,00
73	Impôts et taxes	3 921 000,00	200 000,00	17 776,00	4 138 776,00
731	Impositions directes	2 998 477,00			2 998 477,00
74	Dotations et participations	1 589 612,00	96 990,00	95 259,00	1 781 861,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00			120 000,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels	1 785 000,00			1 785 000,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
042	Opér. D'ordre de transfert entre sections	873 569,00	150 000,00		1 023 569,00
R002	Excédent reporté				0,00
Total		11 396 858,00	446 990,00	113 035,00	11 956 883,00

Les recettes de fonctionnement sont complétées à concurrence de 113 035,00 € et sont déclinées comme suit :

- La prévision de crédits au niveau des **taxes et impôts (Chapitre 73)** est ajustée à la hausse pour un complément de 17 776,00 €. En effet, lors du vote du budget primitif 2024, nous avons inscrit la somme de 160 000,00 € au compte 732221 (Fonds péréquation ressources communales et intercommunales), or, le bureau des finances locales de la Préfecture nous a notifié cette dotation à hauteur de 177 776,00 €.
- **Les dotations et participations (Chapitre 74)** doivent permettre d'engranger des recettes de l'ordre de 95 259,00 €.

Tout d'abord, au niveau des dotations servies par l'Etat, la loi de finances 2024 a réformé en profondeur la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales qui s'intitule désormais « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales ». Les communes bénéficiaires sont celles dont une partie significative de leur territoire comprenne une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée. Le montant de cette dotation s'élève à 35 259,00 € pour l'année 2024.

Ensuite, à cette dotation s'ajoute 60 000,00 € provenant de la Fondation Daniel et Nina Carasso pour le projet « Assurer la souveraineté alimentaire des Îles de la Guadeloupe ». Ce dernier a globalement été éligible parce qu'il interroge la responsabilité politique sur les risques alimentaires à l'échelle de la commune.

2 Les ajustements à la **section d'investissement**,

2.1 Les Dépenses

S'agissant des dépenses, cette décision procède à des ajustements, principalement sur deux (02) opérations d'équipement.

→ **opération 13 « Voirie Rurale »** : + 60 000,00 €

En effet l'opération « voirie rurale » concerne aussi l'assainissement des réseaux et dans le cadre de l'aménagement du territoire, il est proposé d'ajuster les crédits à hauteur de 60 000,00 €.

Cette somme correspond d'une part, à la pose et fourniture de regard devant l'entrée du stade municipal en prenant en compte le raccordement existant, et d'autre part, à des études « Avant-Projet Définitif » (APD) sur l'évacuation et l'écoulement des eaux pluviales du bourg.

→ **opération 69 « Mise à niveau du cimetière »** : + 150 000,00 €

Dans le cadre du projet de la gestion, de la réhabilitation et la valorisation du cimetière, il y a lieu d'inscrire, pour l'instant, au budget cette nouvelle opération à hauteur de 150 000,00 €.

En France, dans tous les cimetières où existent des concessions, il est nécessaire pour une commune de disposer de la connaissance des trois éléments d'informations : géographiques, juridiques et administratifs.

Au plan documentaire, les informations géographiques sont concrétisées par un plan, celles de type juridique sont reprises par le registre de concession et celles de type administratif sont collectées dans le registre des inhumés.

Ainsi, la gestion et l'optimisation de l'espace du cimetière sont aujourd'hui une nécessité dans les zones urbaines

2.2 Les Recettes

Concernant les recettes d'équipement, il est nécessaire d'ajuster les crédits pour l'opération suivante :

- **Opération 13 « voirie rurale »** : + 2 654,00 €.

En effet, la commune a obtenu un accord de financement au titre du Programme de Développement Rural de la Guadeloupe et Saint-Martin (PDR 2014-2022), Mesure 7, Opération 7.2.1, relative aux « Investissements dans la création, l'amélioration ou le développement des voiries ».

Cependant, le financement n'est possible que pour les portions de chacune des voies où aucun habitat diffus ou linéaire le long de la route n'existe.

Ainsi, seuls 859 200 € sur 1 166 865 € sont éligibles pour Monroc et seuls 485 040 € au lieu de 574 721 € sont éligibles pour Pichon. Cela correspond au linéaire exempt de toute habitation.

Afin de pallier à cet écart dans la consolidation du plan de financement de cette opération, le conseil départemental nous a octroyé une participation de 400 000,00 €.

Ainsi,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2125-1 à L. 2125-6 du CG3P ;

Vu les délibérations n° PLV 22-06-54 ; PLV 23-05-50 ; PLV 23-06-56 ; PLV 24-03-11bis et PLV n°24-06-25 portant mises à jour de la tarification du domaine ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (4 abstentions) décide :

Article 1 : D'ajuster la section de fonctionnement en recettes et en dépenses ;

Article 2 : D'ajuster les dépenses et recettes d'investissement ;

Article 3 : De modifier le budget primitif 2024 comme proposé par le document joint.

Pour Extrait Certifié Conforme

Port-Louis, le 04 octobre 2024



Le Maire,

Jean-Marie HUBERT

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses de fonctionnement		Budget voté	DM N°1	DM N°2	Total prévision 2024
011	Charges à caractère général	1 956 471,00		57 850,00	2 014 321,00
012	Charges de personnel	6 086 500,00			6 086 500,00
014	Atténuation de produits	252 000,00			252 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	561 140,00		10 000,00	571 140,00
66	Charges financières	51 390,00			51 390,00
67	Charges exceptionnelles				0,00
68	Dotations aux provisions	1 300 000,00			1 300 000,00
023	Virement à la section d'investissement				0,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
042	Opér. D'ordre de transfert entre sections	1 189 357,00	301 717,00		1 491 074,00
D002	Déficit reporté				0,00
Total		11 396 858,00	301 717,00	67 850,00	11 766 425,00
Recettes de fonctionnement		Budget voté	DM N°1	DM N°2	Total prévision 2024
013	Atténuations de charges	50 000,00			50 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	59 200,00			59 200,00
73	Impôts et taxes	3 921 000,00	200 000,00	17 776,00	4 138 776,00
731	Impositions directes	2 998 477,00		95 259,00	3 093 736,00
74	Dotations et participations	1 589 612,00	96 990,00		1 686 602,00
75	Autres produits de gestion courante	120 000,00			120 000,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels	1 785 000,00			1 785 000,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
042	Opér. D'ordre de transfert entre sections	873 569,00	150 000,00		1 023 569,00
R002	Excédent reporté				0,00
Total		11 396 858,00	446 990,00	113 035,00	11 956 883,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Dépenses d'investissement		Budget voté (BP+RAR)	Décision Modificative N°1	Décision Modificative n°2	Total prévision budget 2024
001	Solde d'exécution reporté				0,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT					
op.6	Résorption de l'habitation insalubre	0,00			0,00
op.12	Bâtiments	123 873,58	215 000,00		338 873,58
op.13	Voirie rurale	173 454,50	2 119 475,00	60 000,00	2 352 929,50
op.32	Plan local d'urbanisme	0,00			0,00
op.34	Sécurisation, protection, aménagement éc	66 319,42			66 319,42
op.54	Eclairage public	51 012,42	30 000,00		81 012,42
op.55	Divers équipements	401 169,84			401 169,84
op.57	Construction CCAS de Port-Louis	56 271,78			56 271,78
op.58	Zac de Rodrigue	0,00			0,00
op.59	Divers semag	645 661,60			645 661,60
op.60	Divers travaux	198 143,45			198 143,45
op.61	Travaux d'urgence et réhabilitation partielle R. NARAYANAN	24 304,00			24 304,00
op.62	Réhabilitation ancien bâtiment CRCAM	131 473,79			131 473,79
op.63	Réhabilitation foyer rural en CTM	6 596,80			6 596,80
op.64	Pôle culturel	101 989,39	80 000,00		181 989,39
op.65	Balisage du littoral de Port-Louis	0,00			0,00
op.66	Projet Alimentaire Territorial	0,00			0,00
op.67	Terrain de sports et proximité	100 000,00			100 000,00
op.68	Aménagement plateau sportif de Pelletan		170 000,00		170 000,00
op.69	Mise à niveau du cimetière			150 000,00	150 000,00
OPERATIONS FINANCIERES					
chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	337 586,00			337 586,00

OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES					0,00
2051	Concessions et droits similaires				0,00
OPERATIONS D'ORDRE					0,00
chap.040	Opér. D'ordre de transferts entre sections	873 569,00	150 000,00		1 023 569,00
chap.041	Opérations patrimoniales				0,00
D001	Solde d'exécution reporté				0,00
Total		3 291 425,57	2 764 475,00	210 000,00	6 265 900,57

Recettes d'investissement		Budget voté (BP+RAR)	Décision Modificative N°1	Décision Modificative n° 2	Total prévision budget 2024
RECETTES D'EQUIPEMENT					0,00
op.6	Résorption de l'habitation insalubre				0,00
op.12	Bâtiments	53 000,00			53 000,00
op.13	Voirie rurale	26 526,60	1 741 586,00	2 654,00	1 770 766,60
op.34	Sécurisation,protection, aménagement écoles				0,00
op.54	Eclairage public				0,00
op.55	Divers équipements				0,00
op.57	Construction CCAS de Port-Louis	195 943,00			195 943,00
op.58	Zac de Rodrigue				0,00
op.59	Divers semag				0,00
op.60	Divers travaux				0,00
op.61	Travaux d'urgence et rehabilitation partielle R. NARAYANAN				0,00
op.62	Réhabilitation ancien bâtiment CRCAM	80 000,00			80 000,00
op.63	Réhabilitation foyer rural en CTM	220 563,00			220 563,00
op.64	Pôle culturel				0,00
op.65	Balisage du littoral de Port-Louis	6 048,00			6 048,00
op.66	Projet Alimentaire Territorial				0,00
chap.13	Etat et établissements nationaux		28 164,77		28 164,77
RECETTES FINANCIERES					0,00
10222	FCTVA	59 000,00			59 000,00
10228	FRDE	208 918,00			208 918,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	66 274,48			66 274,48
RECETTES PROVENANT DE LA SECTION DE					0,00
chap.021	Virement de la section de fonctionnement				0,00
chap.040	Opér. D'ordre de transferts entre sections	1 189 357,00	301 717,00		1 491 074,00
chap.041	Opérations patrimoniales				0,00
chap.024	Produits de cessions	180 085,00			180 085,00
R001	Excédent reporté	2 097 013,12			2 097 013,12
Total		4 382 728,20	2 071 467,77	2 654,00	6 456 849,97

BALANCE GENERALE DU BUDGET

Section de fonctionnement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2024
Dépenses	11 396 858,00	301 717,00	67 850,00	11 766 425,00
Recettes	11 396 858,00	446 990,00	113 035,00	11 956 883,00
Résultat	0,00	145 273,00	45 185,00	190 458,00
Section d'investissement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2024
Dépenses	3 291 425,57	2 764 475,00	210 000,00	6 265 900,57
Recettes	4 382 728,20	2 071 467,77	2 654,00	6 456 849,97
Résultat	1 091 302,63	-693 007,23	-207 346,00	190 949,40
Résultat global prévisionnel	1 091 302,63	-547 734,23	-162 161,00	381 407,40

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 02 EXERCICE 2024

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2024

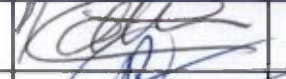
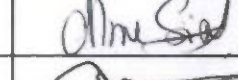
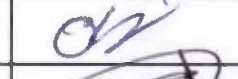
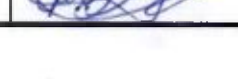
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice29
 Nombre de membres présents 21
 Nombre de suffrages exprimés 21
 VOTES : Pour 21
 Contre 00
 Abstentions 04

Date de convocation : 27/09/2024

Présenté par le Maire,
 A Port - Louis le 04 Octobre 2024
 Le Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

Les membres du conseil municipal,

NOM - Prénoms	QUALITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean-Marie	Maire			
FOUCAN-BARBE Christelle	1er Adjoint			
GUSTAVE Anselme	2è Adjoint			
RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	3è Adjoint			
CERCI Bernard	4è Adjoint			
COLLETIN Marie-Louise	5è Adjoint			
MAZEPPA Max	6è Adjoint			
MAYEKO Gina	7è Adjoint			
MOUSTACHE-MAYEKO Alin	8è Adjoint			
ROQUES Yvelise	Conseiller Municipal			
BOUDHOU Dimitri	Conseiller Municipal			
DERBY (ép. VALA) Franciane	Conseiller Municipal			
MOUNSSAMY Olivier	Conseiller Municipal			
BELLOC Catherine	Conseiller Municipal			
SINNAN-RAGAVA Guy	Conseiller Municipal			
MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	Conseiller Municipal			
LAUJIN Dominique	Conseiller Municipal			
CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Conseiller Municipal			

NOM - Prénoms	QUALITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ZEMBAMA Rodrigue	Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>		
PERIANAYGOM Annie-Claude	Conseiller Municipal			
THOMET Olivier	Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>		
MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique	Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>		
ARTHEIN Victor	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>
MEKEL Alexina	Conseiller Municipal			
MALBOROUGT Reinette	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>
INAMO Tania	Conseiller Municipal			
EDWIGE Charly Blaise	Conseiller Municipal			
MARIE-CLAIRE Jacques	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>
TOLA Michel	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en
préfecture, le et de la publication le

A..... *Port Louis* le *04 Octobre 24*

Le Maire



Jean-Marie HUBERT